

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DE L'HERAULT

ARRONDISSEMENT DE MONTPELLIER

COMMUNE DE MARSEILLAN

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Mardi 28 mars 2023 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune de MARSEILLAN s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de **M. Yves MICHEL, Maire**.

Présents : Y MICHEL ; M. ROUVIER ; W. BIGNON ; G. REQUENA ; J-C ARAGON ; S. ALLEMAND ; M. IBARS ; A. KELLY ; L. GASC ; J-D. POUSSIER ; C. PROUTEAU ; M. PEREZ ; B. DANIS ; C. AZAIS ; S. JEAN ; J-M. DUMAS ; C. PINO ; C. BASTIDE ; J. GROSSO ; D. SAUVADE

Absents représentés : M-C. FABRE DE ROUSSAC par W. BIGNON ; N. LECLERC par M. ROUVIER ; D. CUPOLI par L. GASC ; A. CHOUKROUN par B. DANIS ; S. MARTI par C. AZAIS ; L. DELAITE par C. PROUTEAU ; D. VIALAS par S. JEAN ; A. ZAKHARY par J. GROSSO

Absent : JF. MARY

31. Demande de subventions 2023, acquisition véhicule électrique du CCAS

La commune de Marseillan a enclenché depuis de nombreuses années des actions en faveur du développement durable. Cette volonté s'est concrétisée par l'achat de 3 véhicules électriques : deux aux services techniques et un à la police municipale.

Il apparaît aujourd'hui déterminant de faire l'acquisition d'un véhicule électrique à destination du CCAS. En effet, par le biais de la navette sociale, ce véhicule parcourt plus de 30.000 km par an.

Ce projet peut faire l'objet de demande de subventions auprès de divers financeurs en 2023.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

| Financeurs | | Montant € HT |
|-------------|----------------|--------------|
| Département | 20 % | 8.000 € |
| Région | 20 % | 8.000 € |
| SAM | 20 % | 8.000 € |
| Commune | 40 % | 16.000 € |
| | Coût du projet | 40.000 € |

Il appartient au conseil municipal :

De valider l'acquisition d'un véhicule électrique pour le CCAS.

D'approuver le plan de financement annexé à la présente.

D'autoriser Monsieur le Maire à effectuer l'ensemble des démarches relatives à cette demande de subvention.

De solliciter les subventions auprès du Conseil Départemental, de la Région et de Sète Agglopôle Méditerranée.

De prendre l'engagement de réaliser les préconisations et les investissements prévus dans le programme d'actions, sous réserve de l'obtention des subventions sollicitées.

Il convient d'en délibérer.

Entendu l'exposé du Rapporteur,
Après en avoir délibéré,
A L'UNANIMITE

DECIDE

De valider l'acquisition d'un véhicule électrique pour le CCAS.

D'approuver le plan de financement annexé à la présente.

D'autoriser Monsieur le Maire à effectuer l'ensemble des démarches relatives à cette demande de subvention.

De solliciter les subventions auprès du Conseil Départemental, de la Région et de Sète Agglopôle Méditerranée.

De prendre l'engagement de réaliser les préconisations et les investissements prévus dans le programme d'actions, sous réserve de l'obtention des subventions sollicitées.

La secrétaire de séance



**Pour extrait conforme,
Le Maire
Yves MICHEL**

